



Communiqué de presse du 27 mai 2015

ACCESSIBILITE EN DANGER :

## **Les PMR<sup>1</sup> de Midi-Pyrénées en colère le 27 mai !**

# **OCCUPATION DE LA PREFECTURE 31**

# **EN COURS**

Le Collectif régional Midi-Pyrénées pour une France accessible à tous déplore les **nombreuses mesures prises par le Gouvernement, détruisant le principe d'accessibilité** (nouvelles possibilités de dérogations, dispositif des Ad'AP trop laxiste, Ordonnance relative à l'accessibilité inacceptable, etc.).

Ainsi, de nombreuses manifestations ont été organisées depuis 2 ans partout en France, pour demander des engagements en faveur d'une France accessible.

**Cependant, le Président de la République et le Gouvernement qui ont fait le choix de l'inaccessibilité, restent totalement indifférents aux revendications des personnes gênées quotidiennement dans leurs déplacements !**

**Pour rendre visible notre profonde colère, nous occupons actuellement la Préfecture de la Haute Garonne, symbole de l'État qui nous ignore et ne respecte pas nos droits, et nous ne sortirons pas tant que le Premier Ministre ou l'Élysée ne nous auront pas appelé !**

S'agissant d'une mobilisation nationale, d'autres manifestations se déroulent ce mercredi 27 mai partout en France et notamment à Paris, Bayonne, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Caen, La Roche sur Yon, Marseille, Mont de Marsan, Moulins, Toulouse, Valence, ...

Par ailleurs, le Collectif pour une France accessible a interpellé, par courrier, les Sénateurs sur la nécessité d'amender l'Ordonnance relative à l'accessibilité qui sera examinée lors de la séance du 2 juin prochain. En effet, **l'Ordonnance relative à l'accessibilité et ses textes d'application sont catastrophiques et annihilent une grande partie des objectifs initiaux de la loi de 2005.**

Le Collectif pour une France accessible, qui a interpellé de nombreux responsables politiques, a obtenu l'engagement d'une majorité de députés – députés du groupe Parti socialiste, du groupe Europe Ecologie Les Verts et du groupe Front de gauche – de ne pas ratifier l'Ordonnance en l'état.

Le collectif demande ainsi aux Sénateurs de se mobiliser pour l'accessibilité universelle en ne ratifiant pas l'Ordonnance en l'état mais en y intégrant des modifications fondamentales<sup>2</sup> permettant de construire une France accessible à tous.

Cette Ordonnance déconstruit littéralement bon nombre des objectifs initiaux de la loi de 2005, puisqu'elle exonère la majorité des établissements recevant du public (ERP) et des transports publics ordinaires d'une mise en accessibilité.

De plus, en introduisant 3 nouveaux motifs de dérogations, sans justifications technique ou économique, ce texte est un retour en arrière de plus de 40 ans !

L'ensemble des dispositions de cette Ordonnance et de ses textes d'application prouve l'absence de volonté réelle et sérieuse de respecter les principes d'accessibilité universelle.

**Le Collectif pour une France accessible demande donc aux Sénateurs de ne pas ratifier en l'état cette Ordonnance mais d'y intégrer des modifications fondamentales** qui permettront la mise en accessibilité de la France.

**Le collectif demande également au Gouvernement de suspendre la mise en œuvre de cette Ordonnance, tant que le Parlement ne l'aura pas amendée en profondeur.**

**Contact presse :**

Odile MAURIN 06 68 96 93 56 [odile.maurin@apf31.fr](mailto:odile.maurin@apf31.fr)

APF Pascal VINCENS 06 33 01 63 06

<sup>1</sup> Personnes à mobilité réduite

<sup>2</sup> L'argumentaire technique du Collectif pour une France accessible est disponible ici : <http://collectifpourunefranceaccessible.blogs.apf.asso.fr/media/00/02/8288014.pdf>